

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2026

RENFORCER LE CONTRÔLE, LA GOUVERNANCE ET LA RESPONSABILITÉ
FINANCIÈRE DES AGENCES ET OPÉRATEURS DE L'ÉTAT - (N° 2531)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 15

AMENDEMENT

présenté par

Mme Blin, Mme Corneloup, M. Tryzna, Mme Bazin-Malgras, M. Ray et M. Brigand

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

L'article L. 142-1 du code de l'action sociale et des familles est abrogé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) est chargé de formuler des propositions et des avis sur les politiques publiques relatives à la famille et l'enfance.

Ses compétences se superposent avec d'autres organisations, comme le Comité interministériel à l'Enfance, avec différents services déjà présents au sein des ministères ou encore avec le Haut Commissariat à l'Enfance.

Le HCFEA étant un doublon administratif, il convient de supprimer le HCFEA.